



Envoyé en préfecture le 29/09/2021  
Reçu en préfecture le 29/09/2021  
Affiché le 29 10 2021  
ID : 063-200071199-20210927-COPL\_2021\_139\_2-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
COMMUNAUTE DE COMMUNES PLAINE LIMAGNE**

Nombre de membres	
Effectif légal	Présents ou représentés
39	37 dont 2 pouvoirs

Date de convocation : 20 septembre 2021  
Date d'affichage : 20 septembre 2021

**SEANCE DU 27 SEPTEMBRE 2021**

L'an deux mille vingt et un, le vingt-sept du mois de septembre à dix-huit heures, le conseil de la communauté de communes Plaine Limagne s'est réuni en séance publique à la salle du Trieur à Bas-et-Lezat.

**Présents avec voix délibérante :**

Stéphane BARDIN, Denis BEAUVAIS, Marc CARRIAS, Stéphane CHABANON, Christelle CHAMPOMIER, Luc CHAPUT, Didier CHASSAIN, Loïc CHATARD, Sandrine COUTURAT, Catherine CUZIN, Patrice DARPOUX, André DEMAY, Claude DENIER, David DESPAX, Fabienne GASTON, Michel GAUME, Cécile GILBERT, Emilie GOURBEYRE, Stéphane HOUSSIER, Pascal LABBE, Jean-Luc LAQUENAIRE, Guillaume LAURENT, Bernard MANILLERE, Gilles MAS, Jean-Jacques MATHILLON, Françoise MECHIN-VERNIER, Matéo MOREL, Pascale MORIN, Nicole PEREZ, Rémy PETOTON, Laurent PLANCHE, Yves RAILLIERE, Claude RAYNAUD, Dominique TIXIER, Guy TIXIER.

**Absents ayant donné un pouvoir :**

Brigitte BILLEBAUD a donné pouvoir à Marc CARRIAS  
Vanessa ROLLET a donné pouvoir à André DEMAY

**Absents représentés :**

**Absents :**

Pierre LYAN, Roland GENESTIER

**Secrétaire de séance :** Claude DENIER

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.

**Délibération n°2021-139 : FINANCES - DECISION MODIFICATIVE N°1  
AJUSTEMENT DU MONTANT DES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION 2021**

**Rapporteur :** Luc CHAPUT

Au budget prévisionnel 2021, les crédits ouverts au compte 739211 "Attributions de compensation" s'élèvent à 840 000 €.

Or, le montant des attributions de compensation définitives 2021 à reverser aux communes s'élève à 849 511,39 €.

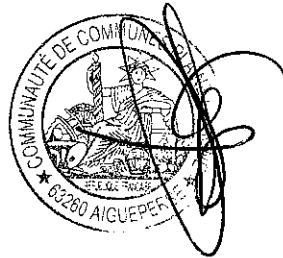
Il convient donc de procéder à une décision modificative afin de disposer des crédits suffisants pour le versement des attributions de compensation 2021.

Section de fonctionnement - Dépenses					
Crédits ouverts			Crédits réduits		
Chapitre – compte	Libellé	Montant	Chapitre – compte	Libellé	Montant
014 - 739211	Attributions de compensation	+ 10 000,00 €	022 - 022	Dépenses imprévues	- 10 000,00 €
TOTAL		+ 10 000,00 €	TOTAL		- 10 000,00 €

→ Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité de ses membres présents et représentés d'approuver la décision modificative n°1 au budget principal 2021.

Délibéré les an, mois et jour ci-dessus.  
 Au Registre sont les signatures  
 Pour extrait certifié conforme

Certifiée exécutoire  
 A Aigueperse, le 29/09/2021  
 Le président,



Le président,  
 Claude RAYNAUD